



Commission de l'agriculture

2152 - Développement des filières

Aide départementale aux ateliers de transformation et de vente en zone de montagne

Rapport n° CP/2011/659

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la commission permanente du Conseil Général l'attribution d'une subvention départementale au titre de l'aide aux ateliers de transformation en zone 'Massif Vosgien'.

Afin de contribuer au maintien d'une agriculture de montagne et de promouvoir une utilisation durable des espaces, la Région et les deux Départements ont décidé de poursuivre et de développer une politique régionale en faveur du Massif Vosgien pour la période 2007-2013.

Les programmes d'actions proposées ont été approuvés lors de la séance plénière du Conseil Général le 16 juin 2008.

L'intervention départementale au titre de la création ou l'amélioration de locaux de transformation et de vente se traduit par une aide à hauteur de 15% d'un montant d'investissement plafonné à 90 000 € pour les locaux neufs et 80 000 € dans le cas d'extension ou d'aménagement.

Il convient de se prononcer sur l'attribution au GAEC du Chenesire, implanté à STEIGE, d'une aide départementale de 1 249,50 € pour l'acquisition d'équipements frigorifiques pour un véhicule utilitaire dont le coût s'élève à 8 330,00 €.

En cas d'accord, le crédit nécessaire serait imputable comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29332	204-2042-928	46 651,16 €	16 828,96 €	1 249,50 €

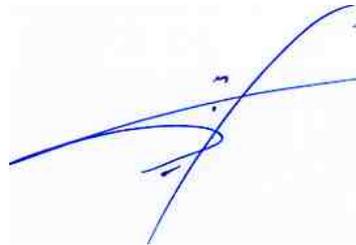
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer au bénéficiaire figurant au tableau annexé une subvention de 1 249,50 € au titre de l'aide aux ateliers de transformation et de vente en zone "Massif Vosgien".

Le versement de la subvention interviendra sur présentation de factures justificatives certifiées acquittées.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL